

Appel au recyclage

Par Simon Laquerre

Chronique parue dans le journal La Frontière du 13 novembre 2009

Au Québec, plus de 50 % des produits électroniques (ordinateurs, téléviseurs, téléphones, imprimantes, etc.) sont envoyés à l'enfouissement. Or, ils contiennent des métaux lourds hautement toxiques comme le plomb, le cadmium ou le mercure. Dans plusieurs pays d'Europe et provinces canadiennes, cette pratique polluante a été bannie. Un nombre croissant de gouvernements ont instauré la *Responsabilité élargie des producteurs*, une politique qui contraint les entreprises à reprendre et à recycler les produits qu'elles mettent en marché une fois leur fin de vie utile atteinte. Les producteurs doivent ainsi mettre sur pied des points de collecte où les consommateurs peuvent déposer leurs biens électroniques désuets. Cette nouvelle pratique vise à transférer la responsabilité et les coûts de la gestion de ces produits du secteur municipal vers les producteurs. Les fabricants sont incités à revoir la conception de leurs produits afin d'en réduire la toxicité et d'en améliorer le potentiel de démantèlement et de valorisation.

Une nouvelle réglementation est attendue depuis plus d'un an de la part du gouvernement du Québec. Elle devrait faire en sorte que le coût du recyclage de certains produits électroniques, des piles et des ampoules fluocompactes soit introduit dans le plan d'affaires des fabricants. Pour l'instant, en région, il existe déjà un système de réemploi et de recyclage des ordinateurs impliquant le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) et la Fonderie Horne. Cependant, des ressources supplémentaires seraient nécessaires afin d'augmenter les volumes traités.

Au-delà du recyclage, l'idéal est encore de limiter nos élans de consommation. Faut-il vraiment changer de téléphone chaque année pour mieux entendre l'appel au recyclage?